


COMPTE RENDU REUNION 8 SEPTEMBRE 2025

Actualités Nationales :

 Synthèse de l'actualité nationale sur le handicap (été 2025)

 Décrets et réformes récentes

1. Parcours coordonnés pour les jeunes (Décret du 5 août 2025)

Objectif : améliorer la coordination entre soins, école, et accompagnement social.

Mesures : mise en place de parcours personnalisés pour les jeunes en situation de handicap, simplification des démarches, meilleur suivi sur le long terme.

2. Réforme des ESAT (Décrets du 25 août 2025)

Objectif : moderniser le fonctionnement des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT).

Mesures :

Renforcement des droits des travailleurs handicapés (meilleure reconnaissance des compétences, perspectives d'évolution professionnelle).

Amélioration de l'articulation entre ESAT et emploi ordinaire.

Soutien accru aux projets professionnels individualisés.

3. Soutien aux proches aidants (Décret du 19 août 2025)

Introduction d'un encadrement pour l'accompagnement continu d'une personne en situation de handicap par un professionnel unique.

Limite : jusqu'à 6 jours consécutifs, pour offrir du répit aux aidants familiaux.

4. Plan de simplification pour les MDPH (Annoncé le 10 juillet 2025)

18 mesures pour simplifier le parcours des usagers et alléger les démarches.

Points clés :

Application sans limitation de durée pour certaines prestations (pour éviter les renouvellements systématiques).

Mise en place de rendez-vous en présentiel pour les premières demandes, afin d'accompagner les familles dans le remplissage des dossiers.

Renforcement du soutien aux équipes MDPH pour améliorer les délais de traitement.

Détail des 18 mesures

A. Alléger les démarches

1. Application des droits sans limitation de durée, notamment pour l'AAEH de base jusqu'à 20 ans quand le handicap est stable, quel que soit le taux d'incapacité. Maintien automatique de l'AAEH si la demande est déposée jusqu'à 4 mois avant échéance.

2. Refonte des formulaires MDPH, avec trois versions : complet (1^{er} demande), simplifié (renouvellement inchangé), allégé (droit unique). Intégration du principe « Dites-le nous une fois ».

3. Attribution directe de matériel pédagogique (ordinateur, logiciels...) par les équipes éducatives dans le cadre des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS), sans passer par la M4. Rendez-vous en présentiel pour les primo-demandeurs, pour mieux les informer et les accompagner lors de leur première démarche.

5. Réduction des délais de traitement de la CMI, grâce à l'automatisation et à l'élargissement des compétences à d'autres professionnels.

B. Écouter, orienter et accompagner

6. Formulaires plus clairs, simplifiés, et adaptés aux situations selon trois formats (complet, simplifié, allégé).

7. Permettre à d'autres professionnels de santé, pas uniquement des médecins, de remplir des parties du certificat médical, notamment les impacts du handicap sur la vie quotidienne.

8. Harmonisation des pièces justificatives requises, avec une liste nationale unique pour plus d'équité entre les départements.

9. Notifications plus simples et accessibles, pour une meilleure compréhension des décisions par les usagers

10. Simplification des droits pour les élèves handicapés sur un cycle scolaire complet (sans renouvellement chaque année) via les PAS, à partir d'avril 2026.

C. Simplifier et réduire les délais

11. Expérimentation de l'intelligence artificielle pour automatiser la recevabilité des dossiers (vérification des pièces, cohérence) réduisant les délais et allégeant les agents.

12. Décharge des MDPH des dossiers de carte mobilité inclusion des plus de 60 ans, afin de libérer du temps.

D. Soutenir les agents et moderniser les outils

13. Mise en place d'un système d'information national MDPH, sécurisé, permettant la continuité des droits lors d'un changement de département et la coordination avec les autres acteurs (CAF, santé, éducation...).

14. Renforcement de la formation des agents, notamment sur les troubles invisibles et sur la communication alternative et améliorée (CAA), coconstruite avec la CNSA et des associations.

15. Audits et envoi d'instructions pour garantir l'application uniforme des droits à vie dans toutes les MDPH, appuyés par la CNSA.

16. Groupe de travail national « MDPH et facilitation des parcours » pour proposer des solutions rapides de simplification, harmonisation des pratiques et soutien aux agents.

17. Pôles France Services : expérimentation avec les MDPH pour accompagner les personnes handicapées dans leurs démarches via ces guichets.

18. Guides pratiques et tutoriels vidéo, relayés localement pour aider les usagers à remplir leurs dossiers facilement.

Calendrier et modalités de mise en œuvre

Immédiat : attribution directe de matériel via PAS, simplification des formulaires, instruction uniforme des droits à vie.

Automne 2025 : déploiement des formulaires simplifiés, ouverture à d'autres professionnels pour le certificat médical.

Début 2026 : harmonisation des pièces justificatives, rendez-vous primo-demandeur, droits sur cycle scolaire (AEEH).

2026–2027 : formation des agents, notifications accessibles, IA, système d'information national, déploiement national des PAS.

Yoann Bruyère a eu un contact en Visio avant l'été avec le ministère du handicap et la ministre Mme Charlotte Parmentier Lecoq voulait rencontrer le Collectif à la rentrée. Avec le remaniement gouvernemental, il convient d'attendre et voir avec elle si elle est reconduite dans ses fonctions.

Le Collectif aimerait relancer d'ici la fin de l'année une thématique autour de l'accès aux droits avec la MDPH et un nouvel échange avec les responsables de la MDPH de St Etienne et Roanne.

Il serait fortement souhaitable que d'avantage de personnes du Collectif notamment soient présentes, lors de cette rencontre.

Journée du 8 Octobre 2025 : Evénement à la Forêt de Lespinasse.

Cet événement se déroule un mercredi pour permettre, aux IME, ESAT et autres différents foyers de participer. Il peut être ouvert aux maisons de retraite.

Le Collectif souhaite que cet événement soit ouvert à tous c'est-à-dire Handi et Valides.

Pour cela l'invitation a été lancée à tous les centres sociaux de l'agglo : Roanne, Riorges, le Coteau, Mably.

ADAPEI OK

Foyer Alain Lefranc OK

Les Sclérosés en plaques OK

Les chiens guides OK

Les cerisiers OK

APAJH

On attend la réponse de :

OVE

Etablissements Chauffailles / Paray le Monial

UNAPEI Vichy.

Pour l'APF le transport est compliqué pour les enfants.

Handisport en Roannais et Forézien est fortement mobilisé pour l'événement, ainsi que Sport Adapté.

Des Joëlettes, des fauteuils tout terrain seront mis à disposition, Hand Bick, une table Haltérophilie, sera proposée ainsi que du Tir à l'Arc, du Tennis de Table, du Basket, du hand Ball, du Twirling Bâton.

Seront présent Loïc Vergnaud, et Aliou Dramé parrain de la journée de sensibilisations à l'autisme.

Nous aurons aussi sur place les Secouristes.

Les Cars Bierce vont faire un effort au niveau des tarifs pour faciliter le transport des enfants des différents centres sociaux.

Au niveau Restauration, il y aura le Foot Truck de EURECAH, Carrefour Market Riorges nous propose un tarif intéressant pour les boissons, la Ferme Collet nous offre des yaourts, et on est en attente de la proposition de Valentin Traiteur.

Le Collectif a eu une subvention de 1000 euros du Département.

Le Collectif souhaite que cette journée soit festive et détendue. Pour cela la Fanfare « Les Copains d'Accord » assurera l'animation.

Le but premier de la manifestation sera de composer des équipes sportives réunissant Handicap physique, handicap mental et personne valide.

La date butoir pour les inscriptions a été fixé au 22 voir 23 Septembre 2025 pour faciliter l'organisation.

Mr Galichet travaillant au service patrimoine du département sera présent pour un atelier découvert faune et flore e la Forêt afin de marche intelligent et mettre en avant le patrimoine ligérien.

Archange nous informe de l'ouverture d'un gîte adapté aux jeunes Autistes à la Bénissons Dieu.

En raison de l'événement du 8 Octobre la réunion du Collectif fixée au 22 septembre 2025 avec Maître Bernet est annulée une autre date sera proposée.

Annick Bournas et Yoann Bruyère attendent une forte mobilisation de l'ensemble des membres du Collectif pour un bon déroulement de la journée du 8 Octobre notamment pour l'installation et le démontage de stands, des barnums, etc. à partir du 7 Octobre.

Il serait souhaitable que les personnes disponibles pour aider se manifestent dès aujourd'hui.

L'Union fait la Force.

La journée de sensibilisation à l'autisme est reconduite en avril 2026 et les associations souhaitant participer peuvent d'ores et déjà s'inscrire.

